

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
35e séance
tenue le
jeudi 7 novembre 1991
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 35e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT
(suite)

- a) ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)
- c) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (suite)
- d) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DES NATIONS UNIES (suite)
- e) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (suite)
- f) PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (suite)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/46/SR.35
10 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite) (A/46/3, 344, 501/Rev.1 et 520; A/C.2/46/7)

- a) ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite) (A/46/186 et Add.1, A/46/206-E/1991/93 et Add.1 à 4)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (E/1991/54 et Add.1; A/46/491)
- c) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (suite) (E/1991/34 et Add.1)
- d) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DES NATIONS UNIES (suite) (E/1991/34 et Add.1)
- e) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (suite) (E/1991/34 et Add.1)
- f) PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (suite) (A/46/265-E/1991/105)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite) (A/46/336, 344, 461, 501/Rev.1, 520 et 579)

1. M. JANKOWITSCH (Autriche) dit qu'au fil des ans, les interactions entre les secrétariats et les organes directeurs des organismes des Nations Unies qui collaborent aux activités opérationnelles de développement n'ont cessé de gagner en complexité et la délégation autrichienne constate avec inquiétude que les décisions sont souvent prises sans qu'il soit tenu compte de ce qu'elles signifient concrètement ni de leurs conséquences pratiques - en particulier de leurs incidences financières. On laisse souvent le soin aux organismes d'interpréter ce que leurs organes directeurs ont pu vouloir dire, façon, pour les Etats Membres, d'abdiquer une partie de leur responsabilité. Les Etats Membres doivent mieux jouer leur rôle directeur et exercer cette fonction avec plus d'efficacité; c'est une question qui doit être examinée en priorité au cours de l'actuel débat sur la réforme du système des Nations Unies.

2. La diminution relative de l'aide publique au développement (APD) allouée aux activités opérationnelles - en particulier celles des organismes de coopération bilatérale - des organismes de développement du système des Nations Unies n'est pas nécessairement symptomatique d'une baisse de confiance en ces organismes. Les gouvernements sont naturellement enclins à prendre complètement en charge l'affectation de leur APD pour pouvoir en signaler les succès ou les échecs et renforcer par là même leur position dans leurs relations bilatérales avec les pays en développement. Il n'y a guère lieu d'espérer un changement profond d'attitude à cet égard, la plupart des donateurs ayant mis en place de solides structures administratives chargées de gérer leurs fonds bilatéraux. La préférence des donateurs pour l'APD

(M. Jankowitsch, Autriche)

bilatérale découle en outre peut-être du fait que les pays bénéficiaires persistent à demander que les domaines et les objectifs des activités opérationnelles n'entament en rien leur liberté d'utiliser l'aide de l'Organisation des Nations Unies en fonction de leurs priorités et de leurs objectifs nationaux ainsi que de leur contexte culturel et socio-économique régional. Il n'est pas étonnant que l'enthousiasme des donateurs pour l'APD multilatérale reste fort modéré si leurs idées ne sont pas dûment prises en considération.

3. Il faut que les organismes du système des Nations Unies qui s'occupent d'activités opérationnelles de développement recherchent l'excellence, car la seule façon de conserver leur part d'aide publique au développement est de faire preuve d'excellence et de tirer pleinement parti de l'avantage unique qu'ils ont de pouvoir prétendre à l'universalité et l'impartialité. Toute imperfection réelle ou supposée due à une mauvaise gestion ou le moindre indice de corruption perdrait leur réputation.

4. Les rapports entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en tant qu'organe central de financement des activités opérationnelles et les institutions spécialisées du système des Nations Unies ont récemment fait l'objet d'un réexamen. Des changements de rôle vont se produire pendant l'actuelle période de transition, les fonctions jusqu'ici dévolues à certains organismes ayant été confiées à d'autres. L'expérience montrera si cette concurrence naissante renforcera les efforts et donnera ainsi de meilleurs résultats, ou bien si elle donnera lieu à une rivalité préjudiciable. Les institutions spécialisées ne devraient pas entièrement renoncer aux activités opérationnelles pour se consacrer à des "fonctions normatives" et à l'élaboration d'études, leur raison d'être étant de s'occuper d'activités de coopération technique.

5. Il faudra faire preuve de souplesse pour adapter le système des Nations Unies pour le développement à l'évolution des besoins et formuler de nouvelles stratégies pour y répondre. La délégation autrichienne se félicite de la nouvelle importance donnée à la notion d'exécution par les pays et appuie résolument l'idée de faire participer davantage les organisations non gouvernementales à l'exécution des projets. Il convient toutefois de procéder aux changements, surtout lorsqu'ils sont nécessaires, avec la plus grande prudence. Pour éviter toute confusion, les nouvelles structures devront être mises en place progressivement, après consultation de toutes les parties intéressées. Pour répondre à la demande, divers organismes ont dû s'engager dans des activités de coopération technique bien au-delà de ce qui avait d'abord été prévu. Tout réajustement devra être étudié avec soin dans le cadre du système tripartite, qui s'est révélé fort utile. Le système des Nations Unies pour le développement devrait appliquer le principe de la décentralisation effectuée au moment opportun à l'échelle du système.

6. La délégation autrichienne est favorable à l'idée d'une plus grande participation des entités nationales à l'exécution des projets mais à condition qu'elles soient tenues d'en rendre compte, en particulier pendant

(M. Jankowitsch, Autriche)

la période d'essai. En tant que membre du Conseil d'administration du PNUD, l'Autriche veut avoir la preuve que les projets seront ainsi exécutés efficacement et dans les délais voulus et les comptes vérifiés dûment présentés en pratique. Cette question devrait faire l'objet d'une attention toute particulière au cours du prochain examen triennal des activités opérationnelles, qui doit avoir lieu en 1992.

7. M. ZHANG Guanghui (Chine) dit qu'il importe de ne pas perdre de vue les principes fondamentaux sur lesquels reposent les activités opérationnelles du système des Nations Unies à savoir : l'universalité, le multilatéralisme et la neutralité et le caractère volontaire et de subvention de ces activités, ainsi que l'aptitude à répondre avec souplesse aux besoins des pays en développement en respectant leurs propres politiques et leurs priorités de développement; la reconnaissance du fait que la formulation des plans nationaux de développement et la fixation des priorités et des objectifs relèvent exclusivement de la responsabilité des pays bénéficiaires; la nécessité de veiller à ce que l'exécution par les pays soit adaptée aux conditions propres aux pays bénéficiaires pour leur permettre de renforcer leurs capacités nationales; la nécessité de maintenir l'association tripartite habituelle et de tirer parti des avantages techniques qu'offrent les institutions spécialisées; et l'acceptation du fait que c'est aux pays bénéficiaires qu'il appartient de coordonner l'aide extérieure. La délégation chinoise espère que les organismes et les organisations de coopération technique du système des Nations Unies respecteront ces principes dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

8. Il est profondément regrettable que le Rapport mondial sur le développement humain, 1991 aborde certaines questions qui ne relèvent pas du mandat du PNUD et n'ont aucun effet direct sur le développement. Le rapport a suscité des controverses entre diverses parties et a détourné l'attention de la communauté internationale des difficultés et des problèmes pratiques auxquels se heurtent les pays en développement. Sur le fond du rapport, la délégation chinoise a un certain nombre d'observations à formuler.

9. La mise en valeur des ressources humaines exige une assise matérielle solide, que seul le développement économique peut créer. Or, la plupart des pays en développement sont en retard sur les plans scientifique et technique et leur économie est plutôt faible. Il faut donc qu'ils commencent par développer leur économie nationale et par relever le niveau de vie de leur population, c'est-à-dire par mettre en place le fondement matériel indispensable à la mise en valeur des ressources humaines.

10. La seule définition de la notion de "mise en valeur des ressources humaines" est un problème très complexe et la délégation chinoise s'élève contre l'introduction d'un indicateur de liberté humaine dans le rapport sur le développement humain. La quantification des droits de l'homme n'est pas un exercice scientifique et est incompatible avec l'esprit de la Charte des Nations Unies et les dispositions pertinentes des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Les peuples de tous les pays doivent avoir

(M. Zhang Guanghui, Chine)

le droit de choisir leur propre mode de développement, en particulier leurs stratégies de développement humain. Il ne faut pas que des différences d'ordre idéologique viennent entraver la bonne marche des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

11. Il faut quantifier la notion de migration humaine, qui est également examinée dans le rapport. Les migrations résultent souvent de l'absence du minimum nécessaire à la survie ainsi que d'un déséquilibre du développement économique dû à l'agression étrangère, aux troubles civils, à de graves catastrophes naturelles et à la dégradation de l'environnement. Il faut s'attaquer aux racines du problème des migrations massives et le PNUD devrait chercher, dans le cadre de son mandat, les moyens de résoudre les problèmes pratiques auxquels se heurtent les migrants.

12. La délégation chinoise n'est pas, en principe, contre la réduction des dépenses militaires; mais vu la complexité de la question, elle estime que ce sont des organes des Nations Unies autres que le PNUD qui devraient en être saisis.

13. Etant donné la controverse qu'a soulevée le Rapport mondial sur le développement humain, 1991, le PNUD devrait sérieusement se demander s'il y a lieu de publier un nouveau rapport en 1992.

14. Au cours de ces deux dernières années, l'examen des arrangements pour l'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM lui-même, a remarquablement progressé. Les organes intéressés ont procédé à un échange de vues exhaustif, qui a abouti à l'adoption à l'unanimité du projet de Règles générales révisées. La délégation chinoise appuie le projet de Règles générales révisées et est d'avis que le PAM doit continuer à être administré conjointement par l'Organisation des Nations Unies et la FAO et que son directeur exécutif doit toujours être nommé par le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général de la FAO. Il faut renforcer le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire en augmentant le nombre de ses membres et en améliorant ses modalités de fonctionnement. La délégation chinoise comprend que la disposition de l'article 15 du projet de Règles générales révisées, qui prévoit que le PAM "peut également fournir une assistance économique humanitaire à la demande du Secrétaire général", doit s'entendre comme n'étant applicable que dans des situations exceptionnelles et sans qu'il soit porté atteinte à la souveraineté des pays bénéficiaires.

15. M. BARAC (Roumanie) dit que les mesures dernièrement prises pour réformer les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies semblent être conformes aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 17 de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, qui demandent au système des Nations Unies de fonder ses activités sur le schéma des programmes nationaux des pays bénéficiaires. A cet égard, il est essentiel de renforcer le rôle

(M. Barac, Roumanie)

des coordonnateurs résidents pour assurer une meilleure coordination des activités opérationnelles et harmoniser les politiques et programmes à l'échelon du pays.

16. D'autres mesures seront nécessaires pour maintenir l'élan réformateur. Les organismes compétents du système des Nations Unies et divers Etats Membres ont déjà soumis un certain nombre d'idées et de propositions utiles. Le projet des pays nordiques concernant l'ONU contient une abondance d'idées relatives aux principaux aspects du problème : orientation générale, administration et financement. En fin de compte, le processus de réforme devrait permettre de renforcer les avantages comparés des activités opérationnelles du système des Nations Unies et la délégation roumaine appuie la recommandation formulée lors de leur récente réunion conjointe par le Comité du Programme et de la coordination (CPC) et le Comité administratif de coordination (CAC) visant à ce que cette question soit examinée de façon approfondie et à haut niveau lors de la session ordinaire du Conseil économique et social en 1992.

17. A sa trente-huitième session, le Conseil d'administration du PNUD a adopté un certain nombre de décisions historiques sur de nombreuses questions d'une importance fondamentale pour l'ensemble du système de coopération technique. Le PNUD a été le principal catalyseur de la participation du secteur privé aux efforts nationaux de développement et la délégation roumaine se félicite de la création de la Division du secteur privé et du développement au sein du Bureau de la politique et de l'évaluation du Programme. La Division a envoyé une mission d'enquête dans des pays d'Europe orientale, dont la Roumanie, pour déterminer comment le PNUD pourrait prendre part au processus de réforme économique et contribuer à la formulation d'une stratégie de privatisation dans la région. Le PNUD devrait élargir le champ de ses activités relatives au secteur privé et s'employer à recenser et à faire connaître les réglementations et les politiques de nature à promouvoir l'esprit d'entreprise et le développement du secteur privé, à formuler et à diffuser les méthodes à suivre pour privatiser les entreprises publiques, à organiser des voyages d'étude dans les pays développés à l'intention des entrepreneurs des pays en transition, à mettre en place un réseau international en matière de privatisation, à nommer des conseillers spéciaux chargés des activités du secteur privé dans les bureaux des représentants résidents du PNUD dans les pays intéressés, et à fournir une assistance technique aux pays intéressés pour encourager les initiatives et le développement du secteur privé; en outre et à cette fin également, le PNUD et les pays intéressés devraient formuler des projets spéciaux de formation à la gestion.

18. Le PNUD a aussi utilement contribué à la transformation des pays d'Europe orientale et à leur intégration dans l'économie mondiale. La décision 91/24 du Conseil d'administration n'est toutefois qu'un premier pas et la délégation roumaine attend avec intérêt la formulation et la présentation, à la trente-neuvième session du Conseil, des programmes de pays et des programmes multinationaux donnant suite à cette décision. Le programme régional du PNUD

(M. Barac, Roumanie)

pour l'Europe joue un rôle utile dans des domaines tels que l'environnement, l'énergie, la gestion, la formation et l'enseignement, mais il reste encore beaucoup à faire pour ce qui est de discerner les problèmes, de mobiliser les ressources, de formuler des projets et de coordonner efficacement les mesures prises à l'échelle régionale.

19. L'échange de vues officieux sur les conséquences économiques, sociales et écologiques de la situation entre l'Iraq et le Koweït, qui a eu lieu lors de la session ordinaire du Conseil économique et social de 1991, a mis en évidence l'ampleur des pertes subies par les économies des pays - au nombre desquels la Roumanie - qui sont liés à la région du Golfe par d'importants liens commerciaux. Les participants à ce débat ont conclu que l'aide internationale destinée aux pays gravement touchés par le conflit n'avait pas été acheminée par les voies habituelles et avait souvent été insuffisante. La délégation roumaine se félicite donc de la création de l'Equipe de travail du Programme des Nations Unies pour le développement et espère que l'Administrateur du PNUD présentera avant la fin de l'année 1991 des propositions concrètes d'assistance aux pays touchés.

20. Pour ce qui est de la protection et de l'aménagement de l'environnement, le PNUD est en première ligne, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale. La Roumanie est fermement convaincue que les activités opérationnelles doivent pleinement répondre aux critères de protection de l'environnement et souhaite vivement que le projet concernant la gestion de l'environnement du bassin du Danube soit rapidement mis en oeuvre. Le PNUD pourrait également jouer un rôle clef dans l'exécution du projet sous-régional relatif à la gestion de l'environnement et au développement durable, dont le siège est à Chisinau, capitale de la République de Moldavie.

21. M. METE (Albanie) dit que son pays cherche à multiplier les possibilités de coopération avec le système des Nations Unies dans le cadre des activités opérationnelles de développement. L'assistance du PNUD et d'autres organismes spécialisés revêt une importance particulière pour l'Albanie, qui est au bord du chaos économique, social et politique. Deux décennies de développement dans le cadre d'un système excessivement centralisé ont laissé le pays sans l'infrastructure essentielle et sans les compétences en matière de gestion et le cadre juridique qu'exige une économie de marché. L'Albanie est reconnaissante au PNUD, qui a accepté de l'aider à opérer la transition, et au système des Nations Unies, qui l'a aidée à faire face au problème des réfugiés albanais. Elle a actuellement besoin d'aide pour développer ses institutions scientifiques, ses universités et son secteur de production. Sa participation à des projets régionaux lui a déjà permis d'accroître le niveau de ses connaissances techniques et le bureau du PNUD qui a été ouvert à Tirana y a beaucoup contribué. Le Gouvernement et le peuple albanais doivent aussi jouer leur rôle en mettant pleinement à profit leurs propres ressources et capacités.

(M. Mete, Albanie)

22. Les capacités nationales doivent être utilisées comme il convient pour formuler et exécuter des activités opérationnelles de développement, compte dûment tenu du niveau de développement et de la situation particulière de chaque pays; les coordonnateurs résidents ont un rôle important à jouer à cet égard. Il importe de préserver et de renforcer le rôle du PNUD en tant que mécanisme central de financement de la coopération technique. Le Programme a également un rôle positif à jouer en apportant aux pays engagés dans la voie du pluralisme politique et de l'économie de marché une assistance dans des domaines tels que la privatisation, la formation d'administrateurs et de spécialistes, la protection de l'environnement, le transfert des techniques et les télécommunications.

23. L'expérience a montré que les principes fondamentaux qui sous-tendent les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies - universalité, caractère volontaire, neutralité et multilatéralisme - restent pertinents. Elle a également montré qu'il importe de respecter le principe selon lequel les gouvernements des pays sont responsables de la formulation et de l'exécution des programmes de développement national.

24. M. CARMICHAEL (Canada) dit que si l'on veut améliorer l'efficacité des activités opérationnelles de développement, il faut aborder les questions de structure et de mandat dans une optique à moyen terme, voire à long terme. Cependant, tout aussi importantes sont les initiatives fonctionnelles à court terme mentionnées dans la résolution 44/211 de l'Assemblée générale. La délégation canadienne est déçue de la lenteur avec laquelle il est donné suite à cette résolution, lenteur qui tient aux problèmes inhérents à la structure même du système des activités opérationnelles, notamment le fait que le rôle de chef de file des organismes du système n'est pas clairement attribué, que les institutions conçoivent leurs programmes d'activités dans un esprit trop individualiste et qu'il y a conflit d'autorité entre les organismes délibérants.

25. Cependant, les améliorations prévues dans la résolution 44/211, qui sont de caractère essentiellement fonctionnel doivent être immédiatement apportées dans le cadre de la structure actuelle, faute de quoi les pays en développement que le système est censé aider en pâtiront et perdront des possibilités de développement. En outre, les problèmes inhérents à un système caractérisé par la multiplicité des cycles et des procédures, la dissémination des bureaux et des installations et le manque de coordination des objectifs de programme entament la crédibilité de l'Organisation. Si l'on veut aider les pays en développement au moyen d'une coopération au service du développement, le système des Nations Unies doit axer ses efforts sur le renforcement des capacités pour que l'exécution nationale des programmes et projets devienne la norme au lieu d'être l'exception.

26. Compte tenu de la complexité de la résolution 44/211, le temps et les ressources doivent être concentrées sur cinq éléments clefs : la rationalisation et l'intégration des moyens des bureaux extérieurs, l'harmonisation des cycles et des procédures au sein du système des

(M. Carmichael, Canada)

Nations Unies et, le moment venu, avec les pays bénéficiaires, une déclaration commune sur les objectifs de pays formulée sur la base des priorités nationales et aboutissant à une programmation pleinement intégrée, l'exécution des programmes et projets par les pays, une conception des programmes des Nations Unies axée sur le renforcement des capacités afin d'accélérer le développement humain. Une meilleure coordination des activités opérationnelles des Nations Unies, en particulier, pourrait considérablement renforcer l'efficacité des activités de mise en valeur des ressources humaines. Les programmes de développement du système doivent être axés avant tout sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines et, en particulier, sur les femmes. Le Rapport sur le développement humain, 1991 contient également des directives utiles à cet égard.

27. En 1992, lorsqu'aura lieu l'examen triennal, chaque bureau national des Nations Unies devrait avoir mis au point : un plan précis pour l'installation dans des locaux communs d'ici à 1995 lorsque cela est économiquement faisable, un ensemble de règles et de procédures harmonisées pour tous les organismes de développement des Nations Unies, accompagnés d'un plan pour leur intégration aux cycles des pays bénéficiaires d'ici à 1995, une déclaration commune sur les objectifs de pays totalement intégrée aux objectifs nationaux faisant ressortir les avantages relatifs du système des Nations Unies, un plan précis pour promouvoir l'exécution des programmes et projets par les pays selon un calendrier adapté aux capacités nationales, une méthodologie pour l'application au niveau national, d'ici à 1995, d'une approche-programme générale pour les organismes de développement des Nations Unies. L'application de ces mesures devrait incomber au premier chef aux coordonnateurs résidents et, au niveau du système, au Directeur général au développement et à la coopération économique internationale.

28. Des mesures décisives et la coopération de tous les organismes des Nations Unies qui participent aux activités de développement sont cruciales. Le PNUD doit jouer un rôle clef dans le processus et les pays bénéficiaires doivent y être étroitement associés. Compte tenu des ressources limitées en personnel dont dispose le Bureau du Directeur général pour s'acquitter de cette tâche, le personnel voulu devra être détaché par d'autres parties du système.

29. M. AMAZIANE (Maroc), parlant au nom des Etats membres de l'Union du Maghreb arabe, dit que le manque de ressources financières et de statistiques ventilées par sexe empêche de faire des progrès notables dans le domaine de l'intégration des femmes au développement. Celles-ci continuent de pâtir des graves difficultés socio-économiques partout dans le monde et tant qu'elles ne participeront pas à la vie politique et à la prise de décisions, il est peu probable que leur statut économique s'améliore. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a formulé des propositions extrêmement utiles sur la question, mais sans un engagement clairement exprimé et honoré par tous les pays en faveur de la promotion de la femme, aucun progrès concret ne sera réalisé à court et à moyen terme.

(M. Amaziane, Maroc)

30. Si les changements politiques intervenus en Europe orientale et centrale et en Union soviétique ont amené à repenser les rôles respectifs des secteurs public et privé dans le développement, l'absence d'une stratégie au niveau du système des Nations Unies visant à promouvoir l'esprit d'entreprise en matière de développement économique et le manque d'informations fiables sur le volume, l'envergure et le type d'activités menées par les diverses institutions empêchent d'évaluer les progrès accomplis et le travail qui reste à faire. A cet égard, les propositions formulées par le Directeur général au paragraphe 44 de son rapport (A/46/206, annexe) sont tout à fait pertinentes.

31. En cherchant à assurer le passage de l'Union soviétique et des pays de l'Europe orientale à l'économie de marché sans risque d'instabilité et d'explosion sociale, le système des Nations Unies devrait éviter que l'allocation des ressources financières se fasse au détriment des pays en développement, comme on l'a vu dans le cas de l'aide alimentaire. La faillite du système collectiviste vient s'ajouter aux problèmes qui continuent de se poser dans les pays en développement, notamment l'accroissement démographique, la pauvreté et la faim, l'augmentation du nombre des réfugiés et des personnes déplacées, la propagation du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) et la dégradation de l'environnement.

32. Dans les résolutions S-18/3 et 45/199 de l'Assemblée générale, la communauté internationale a montré qu'elle avait compris qu'il fallait empêcher que ne s'aggravent les problèmes que pose au développement du Sud l'insuffisance des ressources financières consacrées aux investissements et qu'il fallait aussi tenir compte des impératifs écologiques liés à la protection des ressources naturelles. Cependant, les pays donateurs n'ont toujours pas fourni les ressources financières nécessaires pour concrétiser les objectifs énoncés dans ces résolutions. Les ressources consacrées aux activités opérationnelles ont en fait diminué en valeur nominale. Le Maroc appuie l'appel que le Directeur général a lancé en faveur des pays en développement pour qu'on leur accorde des ressources substantielles à des conditions libérales qui leur permettent de relancer et de maintenir leur croissance et leur développement économique et pour que les pays développés atteignent les objectifs fixés pour l'APD ainsi que les objectifs fixés à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

33. S'il n'est pas encore possible d'évaluer tout ce qui a été fait par le système des Nations Unies pour donner suite à la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, des décisions importantes ont néanmoins été prises par le Conseil d'administration du PNUD à sa trente-huitième session, notamment celles qui sont relatives aux futurs arrangements concernant le remboursement des dépenses d'appui, à l'exécution nationale et au développement humain. Ces décisions ne manqueront pas d'avoir un impact positif sur la relation tripartite, puisqu'elles encouragent l'exécution des programmes par des entités nationales.

(M. Amaziane, Maroc)

34. La délégation marocaine appuie la proposition tendant à étudier la faisabilité d'une stratégie de formation pour l'ensemble du système destinée à améliorer les connaissances et les performances des fonctionnaires des organismes des Nations Unies et des fonctionnaires gouvernementaux; elle est satisfaite d'apprendre que certains donateurs sont disposés à participer au financement d'une telle stratégie à condition qu'elle ait pour objectif principal la valorisation des ressources humaines des pays en développement. Elle se félicite par ailleurs de l'étude que le PAM envisage de réaliser sur les moyens d'intégrer l'aide alimentaire aux autres ressources pour le développement. Le Conseil économique et social et l'Assemblée générale devront évaluer les effets réels de toutes ces mesures avant l'examen triennal de 1992.

35. Il convient d'évoquer d'autres faits nouveaux positifs, à savoir l'accroissement du nombre des consultants engagés pour de courtes durées et du personnel recruté sur le plan national, le nombre limité de fermeture de bureaux extérieurs et l'expansion modeste mais soutenue du nombre de bureaux extérieurs ainsi que l'élargissement de l'éventail des fonctions qu'ils assument. Cependant, force est de souligner que les difficultés budgétaires liées au principe de la croissance zéro compromettent l'efficacité des bureaux extérieurs. Les progrès réalisés en matière de simplification et d'harmonisation des procédures régissant les processus de programmation et les cycles de projets ont été limités, étant donné que les activités opérationnelles ne représentent qu'environ 10 % du volume total de l'aide accordée aux pays en développement. Les problèmes liés à la diversité des procédures ne peuvent donc être convenablement résolus qu'avec l'aide des principaux donateurs bilatéraux et multilatéraux. Les problèmes liés à l'interprétation de concepts tels que l'approche-programme et la programmation intégrée devraient également être résolus en établissant des définitions acceptables pour tous ou en laissant aux pays bénéficiaires le soin d'élaborer leurs propres définitions.

36. Il sera plus facile d'évaluer la situation et la pertinence des dispositions de la résolution 44/221 de l'Assemblée générale une fois que les rapports du Directeur général auront été publiés pour l'examen triennal d'ensemble. Le bureau du Directeur général devrait être doté du personnel et des moyens financiers voulus pour lui permettre de présenter des rapports de qualité accompagnés des recommandations destinées à renforcer davantage l'efficacité des activités opérationnelles.

37. Les pays de l'Union du Maghreb arabe demeurent attachés au principe de neutralité, qui caractérise l'assistance technique fournie par le système des Nations Unies. Les tentatives visant à introduire des conditions politiques dans les activités opérationnelles constituent une atteinte à peine voilée aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

38. Mme CAPELING-ALAJIKA (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) dit que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) s'emploie depuis 15 ans à mobiliser des ressources pour financer les

/...

(Mme Capeling-Alajika)

activités économiques des femmes et à appeler l'attention sur l'énorme contribution que les femmes apportent à la société. L'UNIFEM a dû formuler des stratégies ciblées pour assurer que les ressources limitées dont il dispose servent effectivement à la promotion de la femme. La stratégie à long terme du Fonds est axée sur deux secteurs d'importance cruciale pour les femmes des pays en développement : l'agriculture et le commerce et l'industrie, l'accent étant mis en particulier sur la sécurité alimentaire, l'environnement, la micro-entreprise et l'emploi, et le Fonds s'efforce d'appuyer des activités qui remédient aux principales difficultés auxquelles se heurtent les femmes.

39. Les femmes constituent un pourcentage considérable de la main-d'œuvre agricole et une importante ressource dans les activités de production, de distribution, de transformation et de préparation des denrées alimentaires. Les stratégies visant à améliorer la sécurité alimentaire sur le plan national et au niveau des ménages doivent tenir compte du fait qu'en plus du temps consacré à la production agricole, les femmes doivent s'occuper des enfants et accomplir d'autres tâches domestiques. Ces stratégies doivent par conséquent répondre à des questions telles que la garde des enfants, l'introduction de techniques permettant de gagner du temps et de faciliter l'exécution des travaux domestiques et l'accès au crédit, à la formation et aux progrès scientifiques et techniques dans le domaine de l'agriculture. Elle doivent également exploiter les connaissances acquises par les femmes dans des domaines tels que la sélection des semences, la lutte contre les ennemis des cultures, l'entretien des sols et la production animale.

40. A cause des préjugés inhérents à la manière dont est envisagé aujourd'hui le développement agricole et rural, le rôle de la femme dans la production alimentaire n'a pas été bien analysé et il n'a pas été tenu compte des connaissances, des compétences et des besoins des femmes agriculteurs. Les méthodes par lesquelles sont choisies et introduites les améliorations technologiques dans l'agriculture ont alourdi le travail des femmes et compromis leur droit de jouir du fruit de leur labeur, favorisant ainsi leur marginalisation et affectant la santé et le bien-être de leur famille. Les programmes de l'UNIFEM sont essentiellement axés sur la promotion de l'accès des femmes au crédit, à des techniques sûres et appropriées et à la formation leur permettant d'acquérir les compétences, les connaissances, l'expérience et la confiance propres à accroître leur autonomie. Au niveau des grandes politiques d'orientation, la stratégie à long terme du Fonds vise à financer les activités de planification nationales et les mécanismes nationaux de promotion de la femme en vue de renforcer la participation des femmes à la prise des décisions relatives au développement national, ce qui permettra de créer un environnement favorable à l'épanouissement des activités communautaires des femmes.

41. L'expérience a montré qu'il faut tenir compte des facteurs sociaux, écologiques et humains en même temps que des objectifs économiques. Il a été établi, dans une optique souple de la conception des projets que, grâce à une connaissance des conditions d'existence particulières aux pauvres, les projets

(Mme Capeling-Alajika)

peuvent répondre aux besoins fondamentaux des populations et faire prendre conscience de la nécessité de préserver l'environnement. La créativité avec laquelle ont réagi les associations féminines qui participent à un projet péruvien d'appui aux organisations non gouvernementales mettant au point et introduisant des techniques de transformation alimentaire a entraîné une réduction considérable du temps consacré aux travaux domestiques. Parallèlement, la diffusion de ces technologies créera des emplois et des revenus pour les femmes et améliorera la situation nutritionnelle des familles rurales.

42. Les activités d'UNIFEM en Afrique impliquent notamment le renforcement des relations avec les grandes institutions de développement, l'établissement de relations de travail étroites avec des institutions régionales scientifiques et techniques et de gestion du développement et l'amélioration de la capacité des femmes de gérer leur propre développement au niveau communautaire. L'un des éléments clefs de la stratégie du Fonds est d'apporter un appui à des organisations intermédiaires qui donnent aux femmes des régions rurales d'autres possibilités d'accéder aux secteurs d'activité prioritaires d'UNIFEM.

43. Le Fonds cherche également à appeler l'attention sur les besoins des femmes réfugiées et de leurs enfants et à influencer sur les principaux programmes en faveur des réfugiés en appuyant directement des projets de démonstration qui donnent des moyens aux femmes et améliorent leur condition économique, et en rappelant aux décideurs le rôle vital joué par les femmes dans les situations de crise pour reconstituer les familles, les collectivités et les sociétés.

44. M. WALKER (Jamaïque), parlant au nom des Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la diminution des ressources allouées aux secteurs sociaux occasionnée par l'ajustement structurel a eu des incidences graves sur la mise en valeur des ressources humaines. La tâche des années 90 sera de traduire en activités pratiques aux niveaux national et régional la nouvelle perception du développement centré sur la population. La Communauté des Caraïbes se félicite que l'on ait accordé la priorité à la mise en valeur des ressources humaines dans la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et du travail accompli dans ce domaine, notamment par la Banque mondiale et le PNUD.

45. Les problèmes économiques des années 80 ont eu des conséquences particulièrement désastreuses dans la région des Caraïbes. La Déclaration de Grand Anse, adoptée par les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes en juillet 1989, contient une résolution reconnaissant que les ressources humaines doivent jouer un rôle central dans les stratégies de développement régional et national. Dans le cadre de leurs stratégies de mise en valeur des ressources humaines, axés notamment sur l'esprit d'entreprise des populations locales et l'élargissement de la base des connaissances, les pays des Caraïbes s'efforcent de concevoir des programmes d'ajustement structurel de façon à réduire au maximum leurs incidences sur le plan social.

(M. Walker, Jamaïque)

46. On pourrait mieux mettre en valeur les ressources humaines si l'on adoptait une approche multisectorielle axée sur l'intégration des femmes au développement et le renforcement des capacités nationales. L'enseignement et la formation sont d'une importance capitale. En particulier, on devrait augmenter les possibilités d'accès à l'enseignement secondaire et universitaire. Les programmes de formation devraient permettre aux étudiants d'acquérir des compétences demandées sur le marché. Les possibilités offertes par les programmes d'enseignement à distance au niveau postsecondaire, qui se sont avérés utiles dans la région des Caraïbes, pourraient être exploitées de façon plus active par d'autres pays en développement et fournir un apport important à la coopération entre pays en développement.

47. Il faut également accorder à la science et à la technique une place importante dans l'enseignement et la formation, afin de pouvoir mettre à profit le transfert de technologie aux pays en développement. Par ailleurs, ces pays devraient tenir compte de leurs exigences économiques et sociales en choisissant un savant dosage entre les techniques traditionnelles, locales et importées. Il faut également mobiliser des ressources pour améliorer la coordination des activités de l'ONU à l'appui des programmes nationaux de développement humain. Les Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) espèrent que le fait que les ressources disponibles soient plus sollicitées ne fera pas oublier le rang élevé de priorité que la communauté internationale a accordé à la mise en valeur des ressources humaines.

48. M. KHORRAMI (Afghanistan) dit que s'il est vrai que les pays en développement ont eux-mêmes un rôle décisif à jouer pour ce qui est d'éliminer la pauvreté, la faim et les maladies, améliorer les niveaux de vie et réaliser le développement socio-économique, il n'en est pas moins vrai que l'aide apportée par les pays développés et les organisations internationales constitue également un facteur important. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies sont une contribution importante dans ce domaine et doivent donc être énergiquement appuyées par la communauté internationale. Les projets financés par l'ONU doivent être mis en oeuvre de façon intégrée afin de renforcer les capacités nationales des pays en développement, qui doivent assumer en définitive la pleine responsabilité de l'exécution des projets.

49. L'Afghanistan appuie sans réserve les recommandations du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale contenues dans le document A/46/206 et attend avec intérêt l'adoption et l'application du projet de résolution sur les activités opérationnelles. Celles-ci doivent être conformes aux stratégies, mesures et priorités globales formulées dans la nouvelle stratégie internationale du développement et doivent contribuer efficacement à sa mise en oeuvre. A cette fin, le montant global des ressources doit être augmenté et une proportion plus importante de l'aide publique au développement affectée aux activités opérationnelles, en particulier dans les pays qui ne bénéficient pas d'une assistance directe suffisante de la part des institutions financières internationales, ou dans le cadre des mécanismes bilatéraux que préfèrent actuellement les donateurs.

(M. Khorrami, Afghanistan)

50. L'Afghanistan a reçu une assistance économique et technique d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies, dont les activités opérationnelles menées dans le pays sont harmonisées avec le plan national de développement social et économique. Les programmes d'assistance humanitaire et économique des Nations Unies pour l'Afghanistan fournissent également une aide appréciable. M. Khorrami demande instamment aux pays donateurs qui se sont engagés à appuyer le programme de tout faire pour aider l'Afghanistan à relever et à reconstruire son économie.

51. M. KOIKE (Japon), se référant au point 82 de l'ordre du jour, dit que les changements politiques fondamentaux qui se produisent dans le monde créent des conditions favorables au développement économique et font mieux comprendre la nécessité d'une économie de marché, de la participation populaire, d'une démocratie pluraliste et du respect des droits de l'homme. L'ONU a conclu des accords importants sur la stratégie de développement et mobilisé des ressources considérables pour ses activités opérationnelles, mais les besoins actuels dépassent encore les ressources disponibles. Le moyen de mener à bien toutes ces activités est d'utiliser plus efficacement toutes ces ressources.

52. Le Japon ayant versé une contribution de 700 millions de dollars au système des Nations Unies en 1990, son gouvernement et son peuple veulent s'assurer que leur argent est utilisé effectivement pour répondre aux véritables besoins des pays en développement. La délégation japonaise est d'avis que la réalisation des principaux objectifs définis dans la résolution 44/211 de l'Assemblée générale améliorerait considérablement l'efficacité du système. Des progrès ont été réalisés depuis l'adoption de cette résolution, et la décision 91/32 du Conseil d'administration du PNUD sur les futurs arrangements concernant le remboursement des dépenses d'appui encouragera le système des Nations Unies à passer de l'exécution des projets à l'apport d'un appui technique amélioré et plus concret.

53. Les résultats tangibles des efforts déployés pour améliorer l'efficacité dans ce domaine demeurent cependant limités. Aussi, le Directeur général doit-il fournir des informations exhaustives, des analyses et des propositions sur les sujets importants à étudier durant l'examen triennal de 1992 des activités opérationnelles en vue d'élaborer de nouveaux principes directeurs. Pour économiser les maigres ressources disponibles pour cet examen, les Etats Membres devraient indiquer au Directeur général les questions prioritaires sur lesquelles il devrait se concentrer. La décentralisation, la représentation sur le terrain, notamment le système des coordonnateurs résidents, une approche intégrée du système des Nations Unies et l'exécution nationale méritent tous d'être examinés en priorité.

54. Le Japon accueille avec satisfaction les directives élaborées en vue de renforcer le système des coordonnateurs résidents ainsi que les autres mesures importantes prises à cette fin. Cependant, on ignore encore les résultats de ces mesures sur le plan pratique, et beaucoup reste à faire pour que le rôle et les responsabilités des coordonnateurs résidents prennent du corps. Les nouveaux pouvoirs conférés aux coordonnateurs et aux représentants résidents,

(M. Koike, Japon)

conformément aux futurs arrangements concernant les dépenses d'appui en matière d'allocation de fonds pour les services d'appui technique au niveau du programme renforceront leur rôle de chef de file dans l'élaboration des programmes. Les nouveaux arrangements concernant les dépenses d'appui sont d'une importance particulière, dans la mesure où ils permettent de mieux assurer la coordination dès les toutes premières phases du processus de programmation.

55. Peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne la décentralisation ou la délégation des pouvoirs. Aussi faut-il suivre de très près la situation et demander au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale avis et conseils. L'intégration des activités des organismes des Nations Unies n'a guère donné de résultats, mais le Japon se félicite du fait que le Directeur général ait donné aux coordonnateurs résidents une série de projets de directives tendant à améliorer la programmation ainsi que l'analyse en cours portant sur l'expérience acquise au niveau des pays en matière de programmation et d'exécution conjointe. Les discussions approfondies auxquelles donneront lieu ces études pourraient permettre de parvenir à un consensus à la session en cours et donner des indications sur les futures mesures à prendre.

56. On se rend de plus en plus compte de la nécessité de restructurer les organismes du système des Nations Unies qui participent aux activités opérationnelles. A cet égard, sa délégation partage toutes les préoccupations exprimées dans le cadre du projet des pays nordiques concernant l'ONU, qui porte sur les insuffisances structurelles du système et la marginalisation graduelle de l'Organisation par rapport à la Banque mondiale et aux banques de développement régionales. Cette question mérite d'être examinée plus à fond par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale en 1992.

57. Au sujet du point 88 de l'ordre du jour, M. Koike note la tendance récente, largement étayée dans le rapport du PNUD sur le développement humain, d'intégrer la mise en valeur des ressources humaines dans le concept plus large du développement humain, qui place l'être humain au centre du développement. Rappelant la controverse soulevée par le Rapport sur le développement humain, 1991, il suggère que ce rapport porte uniquement sur les domaines relevant de la compétence du PNUD et que les questions relatives aux droits de l'homme soient laissées à d'autres organes, comme le Centre pour les droits de l'homme, plus compétents pour en connaître.

58. L'ONU a un rôle important à jouer dans le renforcement de l'assistance apportée par la communauté internationale en faveur du développement humain. Une action interdisciplinaire entreprise par l'ensemble du système, y compris les institutions de Bretton Woods, est nécessaire, ce qui suppose une coordination au niveau de la prise de décisions et au niveau opérationnel ainsi qu'entre le système des Nations Unies et les gouvernements bénéficiaires et entre les pays donateurs. De l'avis du Japon, le développement humain est un test qui révélera la capacité du système des Nations Unies d'agir en tant qu'entité cohérente et comme initiateur de dialogue, en particulier avec les pays en développement.

59. M. SIEBER (Observateur de la Suisse) exprime l'espoir qu'une résolution sur les activités opérationnelles sera adoptée par consensus à la session en cours. Se félicitant de la qualité du rapport d'activités du Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale et des délibérations constructives de la toute dernière session du Conseil économique et social, il dit que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour perfectionner les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Ainsi, l'amélioration de la programmation intégrée des activités menées par le système des Nations Unies sur le terrain s'impose. A cet égard, sa délégation souhaiterait avoir des détails supplémentaires sur l'application et le suivi des mesures proposées par le Comité consultatif pour les questions de fond (Activités opérationnelles (CCQF) (OPER) et le Groupe consultatif mixte des politiques).

60. La coordination et la gestion seraient beaucoup plus efficaces si les pays bénéficiaires définissaient clairement leurs objectifs. Le système des Nations Unies pourrait aider les pays bénéficiaires à planifier et à coordonner leurs activités en tenant compte non seulement des réunions de ses institutions spécialisées mais également de celles du Groupe consultatif mixte des politiques et des activités d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux. La formation et l'appui institutionnel, la décentralisation, une plus grande flexibilité budgétaire et l'application du principe de la responsabilité ne manqueraient pas de renforcer la coordination et la gestion des activités opérationnelles.

61. Un rapport d'activités sur les mesures prises pour simplifier et harmoniser les règles et les procédures serait aussi très utile. Comme indiqué dans le document A/46/206, le système des Nations Unies devrait revoir ses procédures, en tenant compte des besoins des pays bénéficiaires et de la nécessité d'appliquer le principe de la responsabilité. Un autre domaine à examiner est le réseau des bureaux extérieurs du PNUD et le rôle du coordonnateur résident, qui devraient être renforcés. A cet égard, l'échange de vues informel qui a eu lieu en septembre entre cinq représentants résidents et le Conseil d'administration du PNUD a été fort utile.

62. Sa délégation attend avec intérêt le rapport du Directeur général sur l'application des directives élaborées par le Comité administratif de coordination (CAC) et prend acte du rapport d'évaluation intérimaire encourageant sur la première série d'ateliers de formation organisés à l'intention de hauts fonctionnaires de l'ONU par le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de l'OIT à Turin. Ces ateliers devraient devenir un élément permanent d'une stratégie plus globale pour la formation en matière d'activités opérationnelles et de développement technique.

63. Il est à espérer que l'examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement, qui doit avoir lieu en 1992, sera réaliste et portera sur des questions pratiques. S'il va de soi que l'on doit s'inspirer, dans cet examen, de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, il est également essentiel d'examiner les propositions contenues dans

(M. Sieber)

certaines études récentes, telles que le projet des pays nordiques concernant l'ONU et celles qu'a effectuées l'Agence danoise de développement international (DANIDA), ainsi que les propositions présentées par le représentant du Canada. Etant donné, d'une part, que de nombreux pays donateurs habituels ont à faire face à des problèmes budgétaires et que, d'autre part, le nombre des demandeurs d'aide ne cesse d'augmenter, le système des Nations Unies doit donner de lui-même une image plus nette, afin d'attirer des ressources supplémentaires. L'examen triennal d'ensemble des orientations pourrait être l'occasion d'examiner les activités opérationnelles de l'Organisation dans une perspective plus large.

64. M. KOULYK (Ukraine) dit que les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies constituent un élément essentiel du développement économique et social des pays en développement. Se référant aux données statistiques détaillées sur les activités opérationnelles figurant dans le document A/46/206/Add.1, il approuve le fait que les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique se soient adjugé plus des quatre cinquièmes de la totalité des ressources fournies à des conditions de faveur. L'Ukraine félicite le PNUD des mesures qu'il prend pour s'adapter à l'évolution de la coordination économique dans le monde. Tout en adhérant aux priorités fixées par le consensus en 1970, le PNUD et les fonds apparentés au système des Nations Unies devraient concentrer leurs efforts sur les importantes réformes économiques actuellement en cours dans de nombreux pays, en particulier en Europe orientale, sur les graves problèmes écologiques de la planète, et sur la nécessité de parvenir à la stabilité et à la transparence dans tous les secteurs de l'économie mondiale.

65. Le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (E/1991/34) sur les travaux de sa trente-huitième session montre que les activités du PNUD reflètent de manière générale les changements qui se produisent dans le domaine de la coopération économique internationale, comme en témoignent en particulier les préparatifs du cinquième cycle de programmation (1992-1996). L'Ukraine attache une importance particulière au fait que les économies en transition figurent au nombre des critères qu'applique le PNUD pour fournir une assistance, dans la mesure où celle-ci permettra de les intégrer dans le système économique mondial, ce qui est dans l'intérêt de tous les pays, y compris des pays en développement. La politique économique adoptée par l'Ukraine accorde la priorité au passage rapide à l'économie de marché et à une participation plus active à la division internationale du travail. Le fait que l'Ukraine vient de déclarer son indépendance a donné un élan particulier à cette politique et le pays est prêt à engager des discussions avec l'Administrateur du PNUD afin de fixer les modalités qui régiront la participation directe de l'Organisation à la réforme économique radicale de l'Ukraine.

66. Par ailleurs, la délégation ukrainienne approuve l'attention que le PNUD accorde aux problèmes écologiques, compte tenu en particulier de leur nature universelle et des préparatifs en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Considérant que ces problèmes sont

(M. Koulyk, Ukraine)

étroitement liés à la question de la coopération internationale relative aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, l'Ukraine accueille avec satisfaction la décision 91/23 du Conseil d'administration du PNUD sur ce sujet.

67. A la suite des accidents qui se sont récemment produits à la centrale nucléaire de Tchernobyl, le Parlement ukrainien a décidé la fermeture de la centrale d'ici à 1995 et il a dû demander l'assistance matérielle et technique de l'Organisation des Nations Unies à cette fin en raison de l'énorme complexité technique de l'opération et du manque d'expérience général en ce qui concerne l'arrêt de centrales nucléaires et l'évacuation du combustible irradié ainsi qu'en raison des problèmes économiques que connaît actuellement le pays. Le Soviet suprême de l'Ukraine formule l'espoir que tous les pays, et en premier lieu les puissances nucléaires, appuieront cette initiative et la délégation ukrainienne est convaincue que la participation du PNUD facilitera beaucoup l'application de la décision 91/23 du Conseil d'administration.

68. M. HADDAD (Banque mondiale) souligne le rôle que joue la mise en valeur du capital humain et des ressources humaines dans la croissance économique et le progrès technique. La lutte contre la pauvreté est au centre des opérations et des grandes orientations de la Banque mondiale. Conformément aux conclusions du Rapport sur le développement dans le monde, 1990, la Banque a adopté une stratégie en deux volets pour faire régresser la pauvreté : promotion d'une croissance économique généralisée de nature à créer des activités rémunératrices pour les pauvres et accession des pauvres aux services sociaux de base. Le Rapport sur le développement dans le monde, 1991 souligne l'importance de l'enseignement secondaire, de la formation scientifique et technique et des échanges internationaux d'ingénieurs pour appuyer les transferts de technologie.

69. Malgré les progrès importants réalisés dans la constitution d'un potentiel humain au cours des 30 dernières années, il existe toujours un large fossé entre les exigences et les attentes des pays en développement d'une part, et la réalité de l'autre. Pour le combler, chaque pays devra prendre des engagements à long terme et procéder à des choix difficiles sur quatre fronts : adapter l'investissement dans la mise en valeur des ressources humaines aux politiques macro-économiques, aux changements démographiques et aux projets d'infrastructure; équilibrer les réponses aux demandes concurrentes entre secteurs et les investissements dans la mise en valeur des ressources humaines; répartir les tâches entre l'Etat et le secteur privé (y compris les organisations non gouvernementales); et déterminer les compétences et les capacités institutionnelles à développer.

70. Pour combler ce fossé, les organismes internationaux d'aide au développement ont également un rôle fondamental à jouer. Les ressources disponibles étant limitées, il importe de cibler et de programmer l'aide de façon sélective en appuyant la mise en valeur des ressources humaines sur une période suffisamment longue, en accroissant l'appui financier destiné aux

(M. Haddad)

ressources humaines, en facilitant le transfert des idées et en encourageant la coordination et la coopération internationales. Les délégations qui le désirent peuvent obtenir de plus amples détails sur cette approche sur quatre fronts.

71. L'engagement de la Banque mondiale en faveur d'un développement axé sur le potentiel humain, engagement qui se poursuivra tout au long des années 90, se traduit par l'augmentation importante des prêts accordés à la mise en valeur des ressources humaines au cours des cinq dernières années. Jusqu'à l'exercice 1991, l'encours cumulé des prêts de la Banque dans le secteur de l'enseignement s'élève à 13,5 milliards de dollars environ et les prêts dans le domaine de la démographie, de la santé et de la nutrition ont représenté 5 milliards de dollars. En 1989, les prêts de la Banque mondiale destinés au secteur de l'enseignement ont représenté 14 % de l'assistance extérieure, toutes sources confondues, et 45 % du financement multilatéral; les prêts relatifs à la démographie, à la santé et à la nutrition ont représenté 7 % de l'ensemble de l'assistance extérieure et 11 % du financement multilatéral. Cet important accroissement des prêts montre que les pays n'hésitent plus à faire appel à la Banque pour financer le développement de leur potentiel humain. Récemment, la Banque a également diversifié ses activités dans de nouveaux secteurs tels que les fonds d'action sociale, les initiatives dans le domaine de la protection sociale, la science et la technologie.

72. M. OKSAMITNY (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la promotion du bien-être de l'individu est une préoccupation essentielle, qui devrait déterminer les priorités d'une action conjointe visant à renforcer l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies. C'est pourquoi l'Union soviétique constate avec satisfaction que les projets de nombreux programmes et fonds, en particulier ceux du PNUD et de l'UNICEF, témoignent de plus en plus du sens des responsabilités et de la prise de conscience dont fait preuve la communauté internationale. Parallèlement, la délégation soviétique constate avec inquiétude l'absence de coordination des activités des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les grandes opérations d'assistance humanitaire et de secours. Elle déplore en outre l'incapacité des organisations à utiliser au mieux les fonctions et la structure des diverses subdivisions et juge inacceptable la part qui est faite aux dépenses d'administration et de gestion. Ces problèmes doivent être abordés dans un esprit non discriminatoire et exempt d'idéologie, et conformément à la lettre et à l'esprit des principales résolutions pertinentes. L'Union soviétique souhaite contribuer par tous les moyens à sa disposition au renforcement des activités opérationnelles des Nations Unies.

73. L'Union soviétique étudie actuellement les possibilités d'intégration économique des républiques souveraines et les moyens de surmonter les graves problèmes structurels et opérationnels qui en découlent. Les liens économiques qui ont été rompus doivent être renoués aussi rapidement que possible dans le cadre d'un nouveau système économique fondé sur des principes véritablement démocratiques et conformes aux lois du marché. Ces difficiles transformations engendrent de graves problèmes économiques et sociaux, qui ne

(M. Oksamitny, URSS)

manqueront pas d'avoir de profondes répercussions sur le développement dans l'ensemble du monde. L'Union soviétique compte sur le concours du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies pour faire face à la situation, en particulier pour protéger les intérêts de l'enfant pendant la période de transition, créer les conditions propices à la libre concurrence, faciliter la privatisation et supprimer le monopole de la production, améliorer le système de gestion, promouvoir le développement des petites entreprises et accélérer le règlement du problème de Tchernobyl.

74. Malgré les problèmes qu'elle connaît actuellement, l'Union soviétique espère jouer un rôle plus actif dans les programmes multilatéraux mis en place par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, et se félicite donc de l'élan donné par les accords récemment conclus par le PNUD touchant certaines questions comme la protection et la sauvegarde de l'environnement, la lutte contre le SIDA, la mise en valeur des ressources humaines et l'assistance aux pays les moins avancés. La délégation soviétique est d'avis que le PNUD pourra aussi s'occuper de la conversion de l'industrie militaire. M. Oksamitny constate avec satisfaction que le PNUD accorde une plus grande attention au facteur humain dans le processus de croissance et de développement et espère que la même priorité sera accordée à ce facteur dans le cadre des activités économiques de l'Organisation dans son ensemble.

75. L'URSS se félicite des mesures qui sont prises pour renforcer la coordination des cycles de programmation du PNUD et du FNUAP et faire en sorte que les programmes du FNUAP soient mieux adaptés aux besoins économiques et sociaux de chaque pays. L'URSS étudie actuellement les moyens d'intensifier sa coopération avec le FNUAP, en particulier en élargissant l'éventail des services qu'elle fournit pour appuyer les projets du Fonds.

76. M. Oksamitny constate avec satisfaction que l'UNICEF redouble d'efforts pour résoudre les problèmes concernant les mères et les enfants dans l'ensemble du monde mais il souligne que ces problèmes ne peuvent être résolus que dans le cadre d'une action générale entreprise pour venir à bout du sous-développement et de la pauvreté, opérer des réformes complexes et douloureuses pour protéger l'environnement et réduire considérablement les dépenses militaires de tous les pays, y compris les pays en développement. L'Union soviétique félicite l'UNICEF de ses travaux relatifs aux droits de l'enfant; elle a pris des mesures pour respecter les engagements qui lui incombent en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Enfin, M. Oksamitny exprime l'espoir que la Commission adoptera des résolutions rationnelles et nuancées traduisant fidèlement l'optique universelle dans laquelle l'ONU tend en plus en plus à aborder les problèmes sociaux et économiques mondiaux.

77. M. GONZALEZ (Chili) déplore le désintérêt croissant qui se manifeste dans de nombreux secteurs à l'égard de la coopération économique internationale et juge regrettable que la participation des Nations Unies aux activités de coopération ait diminué ces dernières années au profit de la coopération bilatérale. Ce phénomène n'est attribuable qu'en partie au sens dans lequel

(M. Gonzalez, Chili)

le système a évolué. Les raisons du changement sont, en fait, essentiellement politiques. Les pays donateurs préfèrent les dons bilatéraux sur lesquels ils peuvent plus facilement garder un droit de regard.

78. Pour que l'Organisation des Nations Unies recouvre sa prééminence dans les activités opérationnelles, il faut corriger les défauts du système actuel. A cet égard, les propositions contenues dans l'étude approfondie préparée par les pays nordiques méritent d'être appuyées. La délégation chilienne espère que le projet des pays nordiques concernant l'ONU sera abordé à la session de 1992 du Conseil économique et social.

79. Quoique insuffisamment financées les activités opérationnelles qui sont centrées sur les grands problèmes de développement ont toujours été très importantes pour les pays en développement. Les activités opérationnelles sont devenues encore plus valables depuis que l'accent a été mis sur l'exécution nationale des projets et sur des sujets aussi cruciaux que l'extrême pauvreté, l'environnement et la coopération technique entre pays en développement. Cependant, la prolifération des organisations et organes d'exécution a affaibli les capacités de prise de décisions et d'exécution du système des Nations Unies et inutilement augmenté les coûts opérationnels. La Banque mondiale et les banques régionales de développement, qui n'interviennent que depuis peu et avec de plus grands moyens, sont parfois en fait plus efficaces que l'Organisation des Nations Unies.

80. Le système des Nations Unies a sur les autres organisations le triple avantage de la neutralité, d'une vocation universelle et d'un plus grand nombre de membres. Mais il est indispensable de renforcer l'efficacité et la capacité de gestion de ses activités opérationnelles. A cet égard, la délégation chilienne préconise de rationaliser les fonctions en créant un seul organe délibérant et des organes directeurs plus efficaces. Le rôle des institutions spécialisées doit aussi être redéfini. En aucun cas, cependant, l'introduction de réformes ne doit devenir une condition de l'aide.

81. Le Chili attache une grande importance à la coopération technique entre pays en développement (CTPD). Par l'intermédiaire de sa propre agence de coopération internationale, le Chili a cherché à donner un nouvel élan à cette forme d'action en concluant des accords et des projets de coopération avec des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le soutien apporté par l'Organisation des Nations Unies à cet égard a été précieux. La délégation chilienne espère que des ressources financières et humaines accrues seront fournies au Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD. L'expérience acquise par les pays d'Amérique latine dans la coordination de leurs activités de CTPD à l'aide du système économique latino-américain (SELA) pourrait constituer un modèle utile à cet égard.

La séance est levée à 18 h 15.